

## DESCRIPTIF TECHNIQUE

### Nouvelle génération de sas d'accès

#### **SAS PAPILLON**

##### **Couloir de filtrage de personnes à 2 portes automatiques – largeur 0,90m**

Le sas *PAPILLON* est destiné à contrôler le transit des piétons et des personnes à mobilité réduite qui comprend a la fois les mesures d'intégration des personnes handicapées et qui interdit toute forme de discrimination pour l'accessibilité et ce dans les 2 sens de passage. (loi 2005-102 JO du 11/02/2005 article 21 à 26).

Le sas *PAPILLON* peut être fonctionnel dans plusieurs choix d'utilisation et de mode de filtrage ; cette particularité permet au sas *PAPILLON* d'être évolutif et de s'adapter à la gestion des flux en fonction des heures de pointe des utilisateurs.

Le sas *PAPILLON* est un contrôle d'accès efficace, simple, facile et rapide à franchir pour l'utilisateur autorisé à entrer ou à sortir.

Le sas *PAPILLON* est conçu pour une intégration parfaite dans tous les projets et réalisations architecturales en concertation entre l'architecte et notre bureau d'étude.

Le sas *PAPILLON* est simple et facile d'utilisation pour le personnel d'accueil qui aura en charge la gestion. Cela exigera une attention particulière pour l'ensemble des commandes laissées à leurs dispositions.

Le sas *PAPILLON* permet de s'adapter en fonction des exigences d'actualité et de ne pas rester coincé que dans un seul mode de fonctionnement comme un sas standard ; il peut à tout moment être par exemple :

MODE 1 sécurité normal de tous les jours utilisé principalement.

MODE 2 sécurité maximal et renforcé PLAN VIGIPIRATE, grève.

MODE 3 sécurité de visite exceptionnel (chef d'état, journée historique,...)

Le flux *d'un sas PAPILLON* varie selon le mode sécurité de franchissement autorisé entre 30 personnes la minute environ (en couloir droit, ouvert, piétons se suivant) et 6 personnes la minute (à effet de sas unicitaire portes fermées).

Le sas *PAPILLON* est un produit industriel ayant fait ses preuves et dont sa fiabilité est reconnue.

Le sas *PAPILLON* est un produit français, conforme aux exigences des normes européennes et françaises notamment pour les :

ISSUE DE SECOURS / URGENCE

PASSAGE HANDICAPE / PMR

ACCESSIBILITE POMPIERS / SAMU

Le sas *PAPILLON* est considéré comme deux portes issues de secours d'une unité de passage de 0,90m et conforme à la norme NFS 61.937 en cas de coupure de courant ou ordre DI le déverrouillage des portes est instantané et libère les vantaux.

## **DIMENSIONS minimum pour un sas *PAPILLON***

Largeur hors tout:	1,00 m	intérieur :	0,92m
Longueur hors tout :	2,10 m	intérieur :	1,30m
Hauteur hors tout	2,26 m	intérieur :	2,10m

## **STRUCTURE ET MATERIAUX**

Le sas *PAPILLON* est constitué de deux portes à double vantaux automatiques et réversibles avec une cloison fixe vitrée ou opaque de part et d'autre des portes.

L'ensemble forme un couloir de passage dont chaque porte s'ouvre à 90° dans le sens de passage en accompagnant l'utilisateur dans le sens d'entrée ou de sortie. Ce qui permet un très grand confort d'utilisation et une rapidité des flux.

La structure est en aluminium avec des petits profils (40x40) pour permettre une transparence maximum.

Selon les besoins les dimensions peuvent être adaptées à l'environnement ainsi que la finition thermolaqué gamme RAL ton uni à définir.

Les vitrages sont adaptés selon la demande du client mais au minimum en vitrages clairs feuilletés type SP 510 (classe P5A norme EN 356).

Les portes sont proposées en vitrage clair feuilleté ou sécurit 10mm avec ou sans montants verticaux et avec lisse haute et basse en alu laqué.

Une signalisation de sécurité à hauteur du regard par 3 petits carrés en film dépoli.

Plafond blanc d'épaisseur totale de 15cm contenant toutes les parties techniques ; mécanismes et électroniques de gestion. Sous face amovible depuis l'intérieur du sas pour les visites de maintenance

## **MOTORISATION**

Les moteurs ont été conçus spécialement pour être réversible.

L'ensemble des mécanismes est silencieux à moteur courant continu contrôlé par microprocesseur, entraînant les vantaux par l'axe auto-apprenant, respectant les limitations d'efforts sur l'obstacle en fermeture avec réouverture immédiate des portes selon la norme et réglementation des portes automatiques pour la sécurité des personnes ; poussée inférieure à 15 daN. Dispositif anti-écrasement intégré.

Conforme à la réglementation Française et les normes Européennes pour les portes automatiques pour piétons prEN 12650-1 et prEN 12650-2.

Les moteurs ne font pas de freins en cas de rupture de courant et sont entièrement libres de débattement pour respecter les normes d'évacuation en vigueur. Dispositif anti-panique.

En cas de coupure d'alimentation et/ou d'information de détection incendie les vantaux se déverrouillent automatiquement permettant leur mouvement dans un sens ou dans l'autre par simple poussée en libérant un passage de 0,90m.

Un verrouillage spécifique à trois positions permet à chaque fermeture de porte dans un sens ou dans l'autre de bien être assuré de leur blocage en position fermée.

Ce verrou a reçu l'agrément du CNPP norme DAS permettant d'être raccordé au système de sécurité incendie d'ouverture anti-panique automatique.

Conforme à la norme NFS 61-937 sur les systèmes de verrouillage de sécurité.

## **GESTION ELECTRONIQUE ASSERVISSEMENT**

Le sas *PAPILLON* est piloté par un automate programmable à microprocesseur avec un programme modulable d'utilisation dont l'objet primordial est l'accès autorisé d'une porte que si l'autre est préalablement fermée.

En plus de la gestion automatique du sas, en option, un pupitre de commandes prioritaire pour les ouvertures des portes en fonctionnement normal, en ouverture d'urgence et fermeture en blocage.

Les SAS automatiques peuvent être gérés en accès :

- ENTREE gestion d'unicité de personne (avec lecteur).

ou en

- SORTIE gestion d'unicité de personne (avec ou sans lecteur).

## **CONTROLE DU PASSAGE**

Le sas *PAPILLON* est pré-équipé de contacts secs, assurant l'interface avec tous les systèmes de validation d'accès (lecteurs biométriques, de badges, claviers, etc...hors fourniture et installation).

Le sas *PAPILLON* peut être utilisé dans les deux sens de passage même en étant prédisposé plutôt en entrée ou en sortie.

Le sas *PAPILLON* est équipé d'un tapis contact spécial sélectif à 2 zones de détection qui permet l'analyse de l'occupation de la surface du sas par une zone centrale de validation de lecture pour deux pieds et une zone périphérique de rejet.

Finition en tapis type Pirelli pvc gris, épaisseur d'encastrement dans le sol 2cm.

Cette détection peut être inhibée lorsque la commande d'ouverture est activée par un dispositif de validation spécifique (badge dédié pour les personnes à mobilité réduite) ou directement par les personnels d'exploitation ayant un contrôle visuel sur le couloir d'accès (gestion de la commande d'ouverture par pupitre d'exploitation simplifiée par le passage de colis volumineux)

## **UTILISATION**

Le fonctionnement des SAS d'entrée sera prévu d'un accès très rapide des personnes ayant le droit d'entrée. Celles-ci seront aidées par une signalétique lumineuse bicolore, diode, électroluminescente (verte et rouge). Des boutons d'appel seront également intégrés permettant au PCS de venir en aide aux utilisateurs pour répondre manuellement si nécessaire. (en option)

Les SAS sont prévus pour recevoir une personne à la fois selon le mode d'utilisation en entrée et en sortie ayant le droit d'accès.

L'ensemble de cette gestion sera contrôlé par tous les éléments utiles à l'asservissement tels que : lecteur d'accès, commandes d'appel hôtesse et de reconnaissance, tapis contact deux zones etc...

## **PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT**

Le sas fonctionne en autonomie totale et peut être assisté à distance grâce à un pupitre de commande.

Le pupitre de commande permet d'ouvrir les portes en mode urgence, de donner l'ordre d'ouverture à une personne n'ayant pas de badge, et de changer le sens de passage. Il permet aussi la visualisation de l'état des portes.

Les sas peuvent être en mode accueil : c'est à dire, que les premières portes sont toujours ouvertes dans un sens pour l'attente d'un visiteur pour commencer le cycle.

Le sas en cycle normal, ne peut en aucun cas se retrouver les deux portes ouvertes en même temps.

Le sas ne fonctionne qu'avec une personne présente dans celui-ci, grâce à une détection au sol d'unicité de passage. Si deux personnes se placent dans le sas, les portes ne commencent pas leurs cycles.

Dans le cas, où une personne se place dans le sas et qu'elle est bien positionnée, les portes commencent un cycle de re-fermeture. Le fait de badger (si la personne est autorisée), commande l'ouverture des autres portes. Par contre, si elle n'est pas autorisée, le simple fait de reculer et de sortir de la zone de présence du tapis, fait rouvrir les portes pour ressortir. Les portes du sas se repositionnent en mode accueil.

Un voyant indique que la personne est autorisée à s'avancer de l'un ou de l'autre côté, entraînant l'ouverture des portes du côté où la personne se présente :

La personne rentre dans le sas, met ses pieds sur le tapis central à deux zones et badge.

Les deux portes ayant servi à entrer dans le sas se ferment, et les deux portes côté opposé s'ouvrent permettant à la personne de sortir

Les deux portes ayant servi à sortir se referment, le sas est prêt à accueillir une nouvelle personne.

### **Sécurité de fonctionnement :**

En cas de détection incendie, les portes automatiques sont déverrouillées, peuvent être ouvertes ou permettre grâce à une légère poussée d'ouvrir le passage. Une largeur de passage de 0,90m en fait une issue de secours d'une UP.

*NOTA :*

*Ne comprend pas la fourniture, pose et câblage ainsi que la mise en service des lecteurs d'accès ou digicode, interphone, caméra de vidéosurveillance, qui seront fournis par le client pour être intégrés à notre sas ainsi que tous les ordres par contacts GTC délivrés par le client et une alimentation électrique 220volts 10A.*